

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE METZERAL

Séance du lundi 26 février 2024

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, maire, la séance est ouverte à 19 heures 30

Mme Denise BUHL
M. André SCHICKEL
Mme Charlotte WODEY
M. Robert GEORGE
Mme Danielle TRAPPLER

Mme Régine ZINGLE
M. Jean MATTER
Mme Monique FLAMMAND
M. Luc JAEGER
Mme Sylvie POPADIC

M. Laurent VUILLAUME
Mme Muriel LANGE
M. Christophe BATO

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration : M. René SPENLE à Mme Charlotte WODEY ; Mme Sophie JAEGLE VOGEL à Mme Muriel LANGE

Secrétaire de Séance : Mme Monique FLAMMAND conseillère municipale, assistée de Mme Sandrine SCHWARZWAELDER, secrétaire de mairie.

Ordre du jour

1. Approbation des comptes rendus des réunions des 15 janvier et 14 février 2024.
2. Intercommunalité.
 - 2.1 Convention de service pour la prise en charge de la facturation de l'assainissement collectif par la commune de Metzeral
 - 2.2 Mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de compétence de l'assainissement.
 - 2.3 Révision libre des attributions de compensation.
3. Convention de servitude Enedis.
4. Budget eau : marché d'assistance à maîtrise d'œuvre.
5. Budget eau : marché à bons de commande.
6. Refacturation des charges aux copropriétaires Bel Air II.
7. Logements communaux : refacturation des charges 2023.
8. Organisation du temps scolaire.
9. Chasse : agrément en qualité de garde-chasse.
10. Concession de source
11. Communication et urbanisme.
12. Compte rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux.
13. Divers.

Avant l'ouverture de la séance Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

14. Bail portant mise à disposition d'un terrain, lieu-dit Steinwasen.
15. Contrat d'entretien porte d'entrée coulissante

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le rajout des points susmentionnés.

| Nom / Prénom | Qualité | Signature | Procuration |
|----------------------------|--------------------------|-----------|---------------------|
| BUHL Denise | Maire | | |
| SCHICKEL André | 1 ^{er} adjoint | | |
| SPENLE René | 2 ^{ème} adjoint | | Mme Charlotte WODEY |
| WODEY Charlotte | 3 ^{ème} adjoint | | |
| TRAPPLER Danielle | Conseillère municipale | | |
| GEORGE Robert | Conseiller municipal | | |
| ZINGLE Régine | Conseillère municipale | | |
| MATTER Jean | Conseiller municipal | | |
| FLAMMAND Monique | Conseillère municipale | | |
| JAEGER Luc | Conseiller municipal | | |
| POPADIC Sylvie | Conseillère municipale | | |
| VUILLAUME Laurent | Conseiller municipal | | |
| LANGÉ Muriel | Conseillère municipale | | |
| BATO Christophe | Conseiller municipal | | |
| JAEGLE VOGEL Sophie | Conseillère municipale | | Mme Muriel LANGÉ |

Point 1 - Approbation des comptes rendus des réunions des 15 janvier et 14 février 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des séances des 15 janvier et 14 février 2024.

Point 2 – Intercommunalité

2.1 Convention de service pour la prise en charge de la facturation de l'assainissement collectif par la commune de Metzeral (D-2024-03-009)

Madame le Maire expose :

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster a décidé d'anticiper le transfert obligatoire de la compétence Eau et Assainissement en deux temps, avec une prise de compétence assainissement au 1^{er} janvier 2024 et la prise de compétence eau au 1^{er} janvier 2025.

Par délibération du 17 octobre 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster a approuvé la création d'une régie communautaire d'assainissement de la vallée de Munster. M. Jean-François Kabucz a été nommé en qualité de Président lors du conseil d'exploitation de la Régie en date du 24 octobre 2023.

Dans un souci de simplification et de compréhension pour l'utilisateur, afin que deux factures ne soient pas éditées, il est proposé de conclure une convention de service avec la CCVM afin que la Commune de Metzeral facture la redevance assainissement pour le compte de la CCVM à compter du 1^{er} janvier 2024.
(Convention jointe en annexe n° 01)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **D'APPROUVER** la convention pour la prise en charge par la commune de Metzeral de la facturation de l'assainissement.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

2.2 Mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de compétence de l'assainissement. (D-2024-03-010)

Madame le Maire expose :

Dans le cadre du transfert de compétence de l'assainissement à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster il convient de mettre à disposition sans transfert de propriété des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence d'assainissement.

Il convient de constater contradictoirement la mise à disposition de ces biens en précisant leur consistance, leur situation juridique, leur état général, ainsi que le rôle et la responsabilité de chacune des parties.

En application des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la régie communautaire d'assainissement de la vallée de Munster assure l'intégralité des droits et obligations de la commune qui demeure propriétaire des biens mis à disposition. La régie possède tout pouvoir de gestion et assure l'entretien et le renouvellement des biens.

La description des biens mis à disposition est listée dans le procès-verbal joint en annexe n° 02.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **D'APPROUVER** le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

2.3 Révision libre des attributions de compensation (D-2024-03-011)

Madame le Maire expose :

Le conseil communautaire réuni le 23 janvier 2024 a validé le principe d'une révision libre des attributions de compensation conformément au V de l'article 1609 nonies C du CGI. Cette révision libre est dans la continuité de la révision 2023 et fait suite aux changements de calcul pour la contribution au contingent SIS (anciennement SDIS), elle sera encore nécessaire en 2025, date d'achèvement de la période de lissage au niveau du SIS.

Pour pouvoir être mise en œuvre, la révision libre du montant de l'AC suppose la réunion de 3 conditions cumulatives :

- Une délibération du CC à la majorité des 2/3 sur le montant révisé de l'AC
- Que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC
- Que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la CLECT.

Vu le rapport de la CLECT établi le 9 décembre 2019 pour donner suite au transfert des charges liées à la médiathèque et à la ludothèque.

Vu l'appel de contributions au SIS au titre de l'année 2024 pour un montant de 346 374 €.

Vu le principe de neutralité financière qui a prévalu lors de la prise de compétence Financement du contingent SDIS en 2017 et les variations importantes des montants

Vu la procédure de révision libre des attributions de compensation sur la base V de l'article 1609 nonies C du CGI.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 janvier 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **D'APPROUVER** la procédure de révision libre des attributions de compensation conformément à l'article 1609 nonies C du CGI.
- ✓ **DE PENDRE CONNAISSANCE** du montant des attributions de compensation provisoires 2024 (hors service commun des attributions de compensation d'investissement) si la procédure de révision libre était finalisée.

| | AC ZA Investis- sement | Montant AC 2023 après révision libre SDIS | Montant SDIS 2023 | Montant SDIS 2024 | Variation sur AC 2023/2024 | Montant AC 2024 après révision libre |
|------------------|---------------------------|---|----------------------|----------------------|----------------------------------|--|
| BREITENBACH | | 43 315 € | 15 129 € | 17 427 € | 2 298 € | 41 017 € |
| ESCHBACH AU VAL | | 18 251 € | 2 963 € | 3 790 € | 827 € | 17 424 € |
| GRIESBACH AU VAL | | 18 848 € | 13 298 € | 14 013 € | 715 € | 18 133 € |

| | | | | | | |
|----------------|----------|-------------|-----------|-----------|----------|-------------|
| GUNSBACH | 2 817 € | 112 089 € | 9 366 € | 9 187 € | -179 € | 112 268 € |
| HOHROD | | 18 157 € | 8 233 € | 9 257 € | 1 024 € | 17 133 € |
| LUTTENBACH | | 35 780 € | 17 909 € | 17 895 € | -14 € | 35 794 € |
| METZERAL | | 376 606 € | 25 810 € | 27 176 € | 1 366 € | 375 240 € |
| MITTLACH | | 14 174 € | 8 251 € | 8 812 € | 561 € | 13 613 € |
| MUHLBACH | | 99 529 € | 18 171 € | 20 449 € | 2 278 € | 97 251 € |
| MUNSTER | 16 303 € | 1 184 913 € | 123 572 € | 120 192 € | -3 380 € | 1 188 293 € |
| SONDERNACH | | 23 677 € | 10 597 € | 13 165 € | 2 568 € | 21 109 € |
| SOULTZBACH | | 42 457 € | 5 126 € | 7 373 € | 2 247 € | 40 210 € |
| SOULTZEREN | | 34 557 € | 26 291 € | 27 647 € | 1 356 € | 33 201 € |
| STOSSWIHR | | 78 015 € | 30 032 € | 31 618 € | 1 586 € | 76 429 € |
| WASSERBOURG | | 27 033 € | 3 843 € | 4 749 € | 906 € | 26 127 € |
| WIHR AU VAL | | 127 925 € | 11 016 € | 13 625 € | 2 609 € | 125 316 € |
| Total Communes | | 2 255 326 € | 329 607 € | 346 374 € | | 2 238 559 € |

✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Point 3 – Convention de servitude Enedis (D-2024-03-012)

Madame le Maire expose :

Dans le cadre du projet d'enfouissement du réseau aérien haute tension programmé par ENEDIS en 2024 / 2025 sur le ban communal de Metzeral entre le chemin des Sources et la rue de l'Altenhof direction Mittlach, il est prévu de poser une armoire haute tension ainsi qu'un support béton sur des parcelles cadastrées section 20 n° 607 et 621.

Il convient de signer une convention de mise à disposition de terrain pour la parcelle n° 20 0621, destinée à l'installation d'un poste de transformation de courant aérien et, une convention de servitude pour la parcelle n° 20060, destinée à la pose d'un poteau béton. Conventions jointes en annexes n° 03 et n° 04.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition et la convention de servitudes avec ENEDIS, ainsi que tout document afférent à cette délibération.

Point 4 – Budget eau : maîtrise d'ouvrage marché à bons de commande (D-2024-03-013)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le marché à bons de commande pour les réparations et travaux neufs relatifs à l'alimentation d'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales et la voirie pour 2022 et 2023 vient à son terme.

De plus, la compétence assainissement est transférée à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster au 1^{er} janvier 2024.

Il convient de procéder à une consultation pour les travaux 202 avant le transfert de la compétence de l'eau à la CCVM prévue le 1^{er} janvier 2025.

Afin de gérer au mieux ce marché, il y a lieu de s'adjoindre une assistance à maîtrise d'ouvrage, M. Christian CLAUDE / CONCEPTION et REALISATION et son associé M. Jérémie GANTER / COREAGAN de Metzeral ont été sollicités pour leurs connaissances du terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **D'ATTRIBUER** l'assistance à maîtrise d'ouvrage à Messieurs Christian CLAUDE et Jérémy GANTER pour un montant de 2 500,00. €.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.
- ✓ **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2024.

Point 5 – Budget eau : marché à bons de commande (D-2024-03-014)

Madame le Maire expose :

Le 31 décembre dernier le marché à bons de commande pour les travaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales est arrivé à son terme.

La communauté de communes ayant pris la compétence assainissement le 1^{er} janvier 2024, il convient de procéder à une consultation pour les travaux d'eau potables et eaux pluviales. Le montant de l'offre est de 45 000,00 € maximum pour 2024.

Trois sociétés ont été contactées, seule la société FRITSCH SAS a déposé une offre.

- BAUMGART Alain à Muhlbach-sur-Munster.
- FRITSCH SAS à Muhlbach-sur-Munster.
- MESSA Prestations TP à Luttenbach-sur-Munster.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **D'ATTRIBUER** le marché à bons de commande pour réparations et travaux à neufs relatifs à l'alimentation en eau potable, et eaux pluviales pour l'année 2024 à l'entreprise FRITSCH SAS
- ✓ **DE DIRE** que le montant maximal des dépenses est de 45 000,00 € pour l'année 2024
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif Eau 2024 à l'article 2158 : autres installations et outillage techniques.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Point 6 – Refacturation des charges aux copropriétaires Bel Air II (D-2024-03-015)

Madame le Maire expose :

Par délibération du 27 mars 2018, le Conseil municipal avait décidé de soumettre la parcelle cadastrée AL n° 89/9 au régime de la copropriété sur la base de l'esquisse d'étage n° 52 établie par M. Bernay, géomètre.

Les copropriétaires réunis en assemblée générale le 08 novembre 2023 ont approuvé un nouveau découpage avec une nouvelle répartition des tantièmes sur la base de l'esquisse d'étage n° 55 dressée le 16 octobre 2023 par M. Bernay géomètre.

Par délibération du 08 février 2024 l'assemblée générale des copropriétaires de la copropriété Bel Air II, a validé l'état des charges pour l'année 2023. Ces charges sont payées par la commune (Annexe n° 05).

Il y a lieu de refacturer les charges pour l'année 2023 aux différents copropriétaires.

| Copropriétaire | Cumul |
|-------------------------|--------------------|
| CCVM | 7 188,46 € |
| SCI LOISIRS ET PASSIONS | 1 176,25 € |
| SCI CASALI | 1 135,38 € |
| COMMUNE METZERAL | 111,98 € |
| SCI LES ZAMIS | 2 046,87 € |
| M. et Mme ACHIRANE | 222,63 € |
| MME CECCHETTI | 225,41 € |
| SCI WJ | 136,82 € |
| SCI STANDA | 117,92 € |
| TOTAL : | 12 361,73 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **DE REFACTURER** aux copropriétaires les charges de fonctionnement ci-dessus (hors commune de Metzeral).
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Point 7 – Logements communaux : refacturation des charges d'électricité et de Gaz 2023. (D-2024-03-016)

Madame le Maire expose :

Les locataires des appartements communaux règlent chaque début d'année le solde des charges de l'année précédente sur présentation d'un état des charges établi par la Commune comprenant la maintenance des chaudières, la redevance des ordures ménagères, l'électricité des locaux communs, ainsi que les frais de chauffage.

En 2023, les dépenses communales d'électricité et de gaz se sont élevées à 124 484,59 euros. En parallèle la Commune a bénéficié d'une aide dans le cadre du soutien de l'Etat « filet de sécurité », cette aide s'élève à 60 681,00 € soit 48,75 % des dépenses.

Il est proposé aujourd'hui d'appliquer ce pourcentage d'aide aux charges d'électricité et de gaz aux locataires concernés.

| | Montant total des factures payées | Application de l'aide de 48,75 % |
|---------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| Frais de chauffage 4, rue de Muhlbach | 11 707,55 € | 5 706,94 € |
| Frais d'électricité 4, rue de la Gare | 292,27 € | 142,47 € |
| | 11 999,82 € | 5 849,41 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **D'APPLIQUER** aux frais de chauffage et d'électricité des logements situés au 4 rue de Muhlbach et 4 rue de la Gare l'aide de 48,75 % perçue par la Commune.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

Point 8 – Organisation du temps scolaire (D-2024-03-017)

Madame le Maire rappelle que par délibération du 17 février 2021 la commune de Metzeral avait validé la semaine à 4 jours pour une durée de 3 années, en accord avec les communes de Mittlach et de Sondernach.

Il y a lieu aujourd'hui de redélibérer pour les trois prochaines années scolaires à partir de la rentrée 2024.

Le conseil d'école, réuni le 06 février 2024 a validé le maintien de cette semaine de 4 jours avec les horaires suivants :

- Ecole maternelle les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
 - Horaires : 08 h 20 à 11 h 50 et 13 h 45 à 16 h 15.
- Ecole primaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
 - Horaires : 08 h 15 à 11 h 45 et 13 h 40 à 16 h 10.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **DE RECONDUIRE** la durée hebdomadaire des écoles à 4 jours pour trois années scolaires.
- ✓ **DE VALIDER** les horaires susmentionnés.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Point 9 – Chasse : agrément qualité de garde-chasse privé. (D-2024-03-018)

Madame le Maire expose :

- ✓ Monsieur Gérard WEY, locataire du lot de chasse n° 01 sollicite l'agrément en qualité de garde-chasse sur son lot de Monsieur Alain MICHEL, domicilié 1 rue de l'Eglise à Muhlbach-sur-Munster (68380).
- ✓ L'association de chasse du Rothenbachkopf représentée par son Président Monsieur Jean François MULLER, locataire du lot de chasse n° 03 sollicite l'agrément en qualité de garde-chasse sur son lot de Monsieur Marcel François BUHL, domicilié 57 rue du Buhl à Sondernach (68380)
- ✓ Monsieur Patrick LOIGET, locataire du lot de chasse intercommunal Metzeral / Mittlach sollicite l'agrément en qualité de garde-chasse sur son lot de Monsieur Steve DEVIN domicilié 5a Chemin du Nagelstall à Munster (68140)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **DE NOMMER** en qualité de garde-chasse :

- Monsieur Alain MICHEL pour le lot de chasse n° 01.
- Monsieur Marcel François BUHL, pour le de chasse lot n° 02.
- Monsieur Steve DEVIN, pour le de chasse intercommunal Metzeral / Mittlach

✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Point 10 – Concession de source. (D-2024-03-019)

Madame le Maire expose :

Monsieur et Mme BRINGOLF, propriétaires de la Ferme du Pfeifferberg sollicitent une concession de source en parcelle cadastrée n° 0174 section n° 24.

Cette concession était rattachée aux anciens propriétaires Monsieur et Madame MARTIN, l'acte de vente établi par Maître Chantal REISACHER-DECKERT, Notaire à Sélestat indique le transfert de concession aux nouveaux propriétaires.

Comme le stipule l'acte de vente, cette source est commune aux deux propriétés à savoir, parcelles cadastrées n° 125 et 131, section n° 22 d'une part et parcelles cadastrées n° 238 et 119, section n° 22 d'autre part. De plus ce réservoir et le droit de source est et doit rester communs aux deux maisons.

Il convient aujourd'hui d'établir une concession de source précaire et révocable au nom de Monsieur et Madame Etienne BRINGOLF. (Annexe n° 06).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **D'AUTORISER** la conclusion d'une concession de source précaire et révocable avec Monsieur et Madame BRINGOLF domiciliés Ferme du Pfeifferberg à Metzeral (68380), pour une durée de 09 ans, moyennant une redevance annuelle de 70,00 €.
- ✓ **DE DIRE** que Monsieur et Madame BRINGOLF ont pour obligation de fournir en eau la propriété située sur les parcelles cadastrées n° 125 et 131, section 22.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Point 11 – Communication et urbanisme

1. Communication
2. Urbanisme (à titre d'information)

Certificat d'urbanisme d'information : ... / ...

| | | |
|-------------|-------------------------------|--|
| CU 24R 0001 | Maître Delphine CORRAIN | Lieu-dit Strietmatten (JEHL) |
| CU 24R 0002 | Maître Nathalie FAUCHER | Vente terrain Bel Air (COMMUNE METZERAL) |
| CU 24R 0003 | Maître Aude-Ellie HOCHDOERFER | 19 Grand Rue (GALLMANN) |
| CU 24R 0004 | Maître Sophie WINTZENRIETH | 6, rue de Muhlbach (BUHL) |
| CU 24R 0005 | Maître Danièle BINGLER | Auf des Emm (KEMPF) |
| CU 24R 0006 | Maître Danièle BINGLER | Hinterberg (SPIESER) |

Déclaration préalable :

| | | | |
|-------------|---|--|-----------------------|
| DP 24R 0001 | Pose fenêtres de toit avec volets roulants, création bardage et portail | M. Richard DELATTRE | 2, rue du Braun |
| DP 24R 0002 | Remplacement menuiseries, dépose de 2 conduits de cheminées, agrandissement fenêtre de toit | M. Benjamin DREYER ; Mme Sarah DREYER | 1, rue du Hohneck |
| DP 24R 0003 | Box à cheval | Mme Marie Maybeline QUENESSON | 66, rue de l'Altenhof |
| DP 24R 0004 | Changement fenêtres et volets | M. David BORDREZ | 18, Imp. Sattel |
| DP 24R 0005 | Agrandissement grange et portail | SCI SG des Jardins | 3, rue des Jardins |
| DP 24R 0006 | Pose de grillage rigide et occultant | M. Alain SCHMITT | 8a, rue de la Gare |
| DP 24R 0007 | Pose d'une clôture et d'un portail | M. Romain MARIE | 27, rue de l'Altenhof |
| DP 24R 0008 | Suppression d'un balcon | M. Bertrand SPIESER | 13, rue des Jardins |
| DP 24R 0009 | Suppression d'un muret en pierre | M. Bertrand SPIESER | 13, rue des Jardins |
| DP 24R 0010 | Création d'un abri à « chariots » | VALON | 18 rue de Muhlbach |

Droit de préemption urbain :

| | |
|-------------------------------|--|
| Maître Sophie WINTZENRIETH | 6, rue de Muhlbach (BUHL / HATTENBERGER) |
| Maître Aude-Ellie HOCHDOERFER | 19, Grand rue (GIRARD / GALLMANN) |
| Maître Danièle BINGLER | Auf des EMM (RUHLAND / KEMPF) |

Permis de construire :

| | |
|-------------|---|
| PC 24R 0001 | Construction d'un garage automobile SCI Wehrey/Long |
|-------------|---|

Point 12 – Compte rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux**Commission scolaire, et périscolaire :****Conseil d'école du 06 février 2024.****1. Organisation du temps scolaire : proposition de reconduction des horaires actuels pour 3 ans.**

Les horaires des écoles sont établis pour 3 ans. Nous proposons la reconduction des horaires actuels :

Elémentaire : 8h15-11h45 / 13h40-16h10

Maternelle : 8h20-11h50 / 13h45-16h15

Vote : les horaires ci-dessus ont été votés à l'unanimité.

2 Bilan des périodes 2 et 3 et projets à venir

- Augenblick : les films choisis étaient de qualité et accessible au niveau de la compréhension pour tous les niveaux engagés, de la maternelle au cm2.
- Spectacle Bouggrr : un concert très dynamique qui a beaucoup plu aux enfants. Un travail en amont a été réalisé avec les chanteurs. Chaque classe a composé deux chants. Ils seront présentés à toute les classes de l'école en dernière période.
- La classe de cm1-cm2 est allée voir le spectacle « les séparables », sur le thème du racisme, de la tolérance. Un beau spectacle, mais qui manquait de préparation en amont, afin de faciliter la compréhension des enfants.
- Concert de Noël : les enfants de l'école élémentaire ont récolté 438€
- Cycle escalade pour l'école maternelle : une réussite. Les enfants se sont dépassés.
- Cycle ski : la semaine initialement prévue du 22 au 26 janvier est reportée du 19 au 23 février, si l'enneigement le permet. L'organisation d'une semaine de ski nécessite beaucoup de préparation et d'engagement de la part

des parents. L'enneigement devenant de plus en plus incertain, nous nous questionnons sur une activité de montagne de repli, comme l'escalade par exemple.

- Si la météo le permet, une cavalcade suivie d'un goûter est prévue le 16 février l'après-midi.
- La photo de classe est prévue le 12 avril.
- Une visite de la ferme Matter est prévue après les vacances d'hiver (date à convenir) : organisation en 3 groupes, goûter à la ferme.
- Visite de la station de compostage à Metzeral par le cycle 3.
- à confirmer : plantation des arbustes et des haies autour de la nouvelle aire de jeux à Metzeral par les CM1-CM2.
- À envisager pour l'année prochaine : réalisation d'un sentier botanique (nouveau chemin d'accès à la Wolfsgasse).

Départ à la retraite de M. Burkhart : rafraîchissement de sa salle de classe durant l'été.

3 Projet de classe de découverte en 2024.

Un devis a été établi pour l'automne 2024, au centre la Roche, de Stosswihr. Le thème serait allemand et sport. Un devis a été établi.

22410€ pour un séjour de 4 jours, 3 nuits, sans activités payantes et sans transport, pour 83 enfants.

Gratuité pour 9 adultes.

Parents : 130x83, 10790

Parents d'élèves : 4000€

CEA : 10€ par nuitée par enfant, 2490€, mais qu'il faut avancer.

Coopérative scolaire : 3000€

Total : 20280€

Il manque donc 2130 €

Nous n'avons pas donné suite au devis, car nous n'avons pas le financement.

Question aux communes : peut-on « cagnotter » le budget annuel non utilisé ?

Les représentants des mairies se renseigneront.

4 Rentrée 2024 : achat groupé du matériel scolaire.

Nous proposons à nouveau l'achat groupé du matériel scolaire des enfants (cahiers, classeurs etc).

Voté à l'unanimité.

5 Point sur l'organisation de l'autoévaluation de l'école.

L'équipe des évaluateurs ont pris contact. Ils viendront établir le calendrier le 19 février.

Les visites dans les classes et avec l'équipe sont prévues vendredi 05/04/24 et lundi 08/04/24.

Un conseil d'école exceptionnel s'en suivra afin que ces derniers fassent le bilan.

6 Divers.

Très beau projet de l'association des parents d'élèves : la ferme aux étoiles. Soirée astronomie à la ferme, avec dégustation de tartes flambées.

Afin de faire venir un maximum de gens, les parents proposent aux enseignants de faire chanter les enfants.

Commission évènementiel – Anniversaires

11/03 FEGLI Daniel 80 ans

12/03 ERTLE Albert 85 ans

15/03 PFINGSTAG Jacqueline 93 ans

16/03 MICLO Gilbert 80 ans

17/03 ERTLE Marthe 85 ans

25/03 SCHOTT Elise 94 ans

Commission municipale des jeunes :

Réunion du 03 février 2024.

- Carnaval de Munster :

Comme l'an passé, le CMJ de Munster nous invite à participer à la cavalcade du carnaval, organisé le **09 mars 2024** ainsi qu'au goûter qui se déroulera ensuite dans la salle des fêtes de Munster.

Le thème retenu est **le sport et l'olympisme**.

Nous défilerons en tenue de sportifs, coiffés d'une couronne que nous fabriquerons avec une médaille autour du cou, précédés d'un porteur de flamme olympique.

Voici les sports retenus par les membres : Elina K : course à pied ; Hugo : football ; Charlotte : gymnastique ; Zakary : pêche ; Martin : boxe ; Mathieu : judo ; Louane : ski de fond ; Elina N : basketball ; Monique : randonnée ; Fabien : marathonnier ; Laurent : ???

Réunion 02/03/2024 préparation de la flamme olympique + couronne pour chacun + banderole CMJ olympique.

- Chasse aux œufs :

Forts du succès des années précédentes, cette année encore, nous souhaitons pouvoir organiser une chasse aux œufs dédiée aux enfants du RPIC Metzeral/Mittlach/Sondernach. Vu la saison, nous souhaiterions l'organiser dans la cour de l'école élémentaire : le site est sécurisé, vaste et pratique.

Date : **samedi 30 mars 2024** entre 15h et 17h / rendez-vous à 14h pour les membres de la CMJ.

Nous mettrons en place une buvette avec des pâtisseries qui seront faites par les familles : chaque enfant fournira l'équivalent d'une pâtisserie... amusez-vous 😊.

Prendre les Ecocup achetés pour la journée citoyenne.

Tarifs : 1€ la pâtisserie ; 50cts le café

Chaque participant sera invité à apporter son petit panier pour y mettre les jetons puis les œufs offerts.

Nous offrirons la boisson aux enfants : eau + sirop

Monique se renseigne pour le nombre d'élèves concernés : imprimer autant de bulletins en format A5.

Monique se charge de les récupérer pour les distribuer dans les écoles pour le 11 mars 2024 et à récupérer pour le 22 mars 2023 au plus tard.

Missions de chacun :

- Distribution des œufs : Elina K + Monique
- Cacher les jetons : Elina N + Charlotte + Hugo
- Vente de gâteaux + café : Louane + Zakary
- Distribution de boissons : Martin + Mathieu
- Monique : lecture de contes. Kamishibai + contes sur Pâques (Aurélié Dupays Gabier)
- Fabien : animation générale en costume
- Prévoir un coin dessins : photocopies dessins, feutres.
- Prévoir des tables + rouleau rallonge électrique + percolateur

- Commémoration du 8 mai

Nous y participerons activement avec la lecture d'un texte thématique ou d'un témoignage. Nous y travaillerons avec les jeunes durant notre rencontre CMJ de début avril. L'horaire sera confirmé courant avril.

- Juin :

➤ Phase de recrutement pour la nouvelle mandature de la CMJ. Réfléchir à la démarche en y associant l'école élémentaire.

➤ Maison de la nature du Rothenbach : Monique en assure des permanences en qualité de bénévole et nous fera découvrir ce lieu de préservation de la nature le **samedi 29 juin 2024**.

Le CMJ de Munster se joindrait à nous et nous y pique-niquerons.

- Divers

- Par leurs actions, les jeunes ont gagné de l'argent. Il leur est proposé d'en profiter dans le cadre d'une journée particulière à partager. Nous ferons les comptes après la chasse aux œufs afin de savoir ce que nous avons à notre actif. L'idée d'aller au parc d'attraction **Fraispertuis City** est retenue. Nous fixerons la date lors de la réunion du 02 mars 2024.

Budget prévisionnel (tarifs 2024, billets achetés sur le site internet):

- 1 x 23,50€
- 1 x 21€
- 9 x 27,50€ = 247,50€
- **TOTAL : 292€**

Repas tiré du sac.

➤ Vis ma vie à Metzeral

- ✓ Virginie, fleuriste de l'atelier Les saison du bonheur. Monique l'a rencontrée. Au printemps, nous participerons à un atelier d'art floral. La commune financera l'atelier, un grand merci
- ✓ Programmer la visite de la station de compostage de Metzeral
- ✓ Le groupe souhaiterait découvrir l'activité de pêche à l'étang de Metzeral ; Monique prend attache avec Patrick Ruhland, président. L'idée serait de prolonger après la commémoration du 8 mai. Repas tiré du sac.

➤ Vie du groupe

Merci à tous les jeunes pour leur présence, à leurs parents pour leur soutien et à la Commune de Metzeral pour la confiance.

Prochaine réunion CMJ : Samedi 02 mars 2024 à 10h à l'OYAK.

SCOT :

Séminaire de lancement révision du SCOT : **annexe n° 09**.

Syndicat intercommunal des brigades vertes :

Réunion du Poste Munster : **annexe n° 08**

Point 13 – Divers

- Réhabilitation du bâtiment de la Mairie – lot n° 10 – menuiseries intérieures bois.
- Désignation d'un représentant auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Appel à manifestation d'intérêt aux Communauté de Communes et PETR du territoire du Parc
- Création d'une MAM
- Visites forêt cinéraires
- Bel Air.
- Réunion d'information ZAENR le 12 mars 2024.
- Elections européennes du 09 juin 2024.

Point 14 – Bail portant mise à disposition d’un terrain – Lieu-dit Steinwasen (D-2024-03-020)

Madame le Maire expose :

La société à Actions Simplifiées TOTEM France, représentée par Madame Aurélie AUTIER, en qualité de directrice du patrimoine, souhaite implantée une antenne relais afin de pallier aux zones blanches en matière de télécommunication.

Le bail a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la Commune de Metzeral loue à TOTEM France un emplacement afin d’y construire une infrastructure et de la commercialiser auprès de tiers.

L’emplacement mis à disposition est situé au lieu-dit Steinwasen parcelle cadastrée n° 34 0028. La surface mise à disposition est d’environ 32 m². (Bail est joint à la présente délibération.)

La redevance perçue par la commune s’élève à 1500,00 € / an et, sera augmentée annuellement de 1,00 %. Le bail est consenti pour une durée de 12 ans et prorogé tacitement par périodes successives de 6 ans, sauf congé donné par l’une des parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L’UNANIMITE

- ✓ **D’AUTORISER** la conclusion d’un bail portant la mise a disposition d’un terrain d’une surface d’environ 32 m², au lieu-dit Steinwasen, parcelle cadastrée n° 34 0028 avec la SAS TOTEM France.
- ✓ **DE DIRE** que le bail est consenti pour une période de 12 mois reconductible, contre une redevance annuelle de 1 500, 00 € augmentée de 1 % par an.
- ✓ **D’AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Point 15 – Contrat d’entretien porte d’entrée coulissante (D-2024-03-021)

Madame le Maire expose :

Dans le cadre de l’installation d’une porte automatique à la Mairie, il convient de signer un contrat d’entretien obligatoire. En effet, la législation en vigueur rend obligatoire un minimum de deux visites réglementaires par an, dès la mise en service de l’équipement. (contrat joint en annexe n° 07)

La société PORTALP, fabriquant propose deux niveaux de service :

- **Maintenance préventive** : deux visites d’entretien par an pour un coût de 324,00 € HT. / an.
- **Maintenance dépannage** : deux visites d’entretien avec la prise en charge du coût du déplacement et de la main d’œuvre en cas de dépannage (hors sinistre) pour un coût de 498,00 € HT. / an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE A L’UNANIMITE

- ✓ **D’AUTORISER** Madame le Maire à contractualiser avec la société PORTALP pour l’entretien de la porte d’entrée coulissante.
- ✓ **DE RETENIR** le contrat maintenance dépannage pour un coût annuel de 498,00 € HT
- ✓ **D’AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.